

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
En date du 30 octobre 2018**

Le 30 octobre 2018, le Conseil Municipal s'est réuni, salle de la Mairie, à 20 heures 00, sous la présidence de Monsieur Jean FRANCHI.

PRÉSENTS : FRANCHI Jean, GUILLEMENEY Jean-Pierre, BOUGAUD Sandrine, BOUILLIER Pierre, BRACHET Catherine, DUPONT Cécile, FAVIER Lucette, GRESYK Pascale, JEANJACQUES Isabelle, TAMISIER Pierre, VARENNE Sébastien.

ABSENTS : PRENTOUT Philippe, MOREY Jean-Christophe.

SECRETAIRE DE SEANCE : BOUILLIER Pierre

I) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 septembre 2018

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la séance du 18 septembre 2018.

II) DELIBERATIONS

RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2017

Dans le cadre de l'application de La loi NOTRE, le transfert des compétences assainissement vers la communauté de Communes Porte du Jura est appliqué depuis le 1^{er} janvier 2018 pour BEAUFORT.

Considérant l'existence de résultats sur les comptes administratifs assainissement 2017 des communes de l'ex Communauté de Communes, le conseil communautaire demande en date du 26 septembre 2018, de se prononcer sur l'attribution de l'excédent du budget assainissement.

Monsieur le Maire rappelle

- la précédente délibération en date du 23 janvier 2018 concernant ce transfert de résultat comptable du budget assainissement.
 - la modernisation et la mise en conformité de son réseau assainissement anticipées par la commune en partenariat avec le Département et l'Agence de l'Eau sur un programme pluriannuel de 2006 et 2015, notamment pour permettre le bon fonctionnement de la nouvelle station d'épuration.
 - le financement des travaux assuré par un effort important demandé, durant cette période, aux beaufortains (augmentation des tarifs abonnements et m3 consommés).
- En conséquence, ce retour de bonne gestion revient aux administrés de BEAUFORT afin de poursuivre les investissements de développement de leur commune sans nouvelle pression fiscale.

Le Conseil Municipal

REFUSE à 10 voix pour et 1 abstention de transférer le solde du budget annexe du service public assainissement à la communauté de Communes Porte du Jura.

CONFIRME le transfert du solde du budget annexe du service public assainissement au budget principal 2018 de la commune soit la somme de 34 201.47 euros. En application de la règle suivante : les résultats budgétaires de l'exercice précédant le transfert de compétences sont maintenus dans la comptabilité de la commune, car ils sont la résultante de l'activité de celle-ci lorsqu'elle est compétente.

CHARGE LE MAIRE d'informer le comptable de la commune concernant ce transfert

MISE A DISPOSITION DES BIENS SUITE AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT

Suite au transfert de la compétence assainissement, le Conseil Municipal DONNE POUVOIR au maire pour signer au nom de la commune le procès-verbal de mise à disposition des biens assainissement.

STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DU JURA

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet de statuts communautaires notamment les compétences facultatives de la communauté de communes Porte du Jura. Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce, à l'unanimité, favorablement sur le projet de statuts de la communauté de communes Porte du Jura. Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

III) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Votre Beaufort de Demain : point sur l'étude :

Monsieur Pierre BOUILLIER adjoint prend la parole : un point est fait sur la démarche « Votre Beaufort pour Demain » y compris en bilan de la soirée festive du 28 septembre 2018 (140 personnes présentes et des ateliers participatifs cherchant à positionner des priorités sur les projets). Avec le projet de commune nouvelle, il convient de prévoir des préconisations au profit de la commune d'ORBAGNA dans le but d'inclure celle-ci dans l'étude. Dans cette optique, une déambulation découverte sur le territoire d'ORBAGNA a eu lieu le 25 octobre dernier en présence des élus des deux communes et des bureaux d'études. Un calendrier d'actions prioritaires sera mis en avant et décidé par le prochain comité de pilotage prévu le 19 novembre 2018.

De plus, une information est donnée concernant l'accueil d'une stagiaire beaufortaine pour une durée de 12 semaines, élève en BTS développement animation du territoire, qui sera chargée d'animer une première action retenue.

- Rapprochement des Communes Beaufort et Orbagna : point et suites de la démarche

Monsieur Pierre BOUILLIER adjoint prend la parole. Il rappelle que dans le cadre du rapprochement des communes de BEAUFORT et ORBAGNA afin de constituer une commune nouvelle au 1^{er} janvier 2019 des réunions publiques sont programmées les 3 et 10 novembre. Ainsi chacun pourra s'exprimer, les élus restitueront le produit des différentes démarches et pourront répondre aux interrogations des administrés.

Les élus se sont rencontrés en plusieurs occasions et inspirés par les propositions de nom apportées par les habitants (15 noms proposés) ont décidé de nommer la commune nouvelle BEAUFORT-ORBAGNA.

Une charte a été également rédigée en atelier d'élus pour expliquer les principes fondateurs de ce projet et détailler les ambitions points à points pour cette nouvelle collectivité.

Le 11 décembre 2018, les conseils municipaux délibèreront sur la charte de la commune nouvelle.

- Projet maison médicale : point sur le bail emphytéotique

Monsieur le Maire fait lecture d'un compte rendu de la réunion du 18 octobre 2018 à l'initiative de la société Elysée Santé Services avec des professionnels de santé et relative au concept de maison médicale privée étudié dans le bâtiment communal situé 27 Place du Souvenir.

Chacun ayant fait part de ses besoins en locaux, il a été convenu de faire élaborer des esquisses de plans par un maître d'œuvre ainsi un chiffrage sera possible. Le bail emphytéotique administratif dont la signature est prévue en décembre permettra un début de travaux dès janvier 2019.

Afin de respecter ces délais, il est convenu qu'il n'y ait pas de séparation en volume du petit local du Distributeur Automatique de Billets (DAB) à condition que les responsables de la POSTE acceptent et avec l'assurance d'un engagement stipulant la conservation dans la durée de ce point DAB.

Le terrain à l'arrière du bâtiment et son chemin d'accès sur le côté demeureront propriété communale et ne seront pas inclus dans le bail.

-Projet d'antenne téléphonie mobile orange : avancement de cette installation

Le conseil municipal étudie les plans concernant le projet d'implantation du site orange pour une antenne relais de téléphonie mobile sur la commune au niveau de la déchetterie actuelle. Une déclaration préalable sera déposée pour l'installation du pylône de 36 mètres de hauteur nécessaire à cette installation. La date prévisionnelle de mise en service est juillet 2019.

- Contribution communale au fonds national de péréquation des ressources intercommunales

Information est donnée concernant la somme à payer par la commune au titre du prélèvement du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour l'année 2018. Ce montant s'élève à 6 934 euros, la commune ayant budgété 4 000 euros, un déplacement de crédits est à opérer.

- Gazette 2019

A la suite de la délibération du conseil municipal du 11 décembre 2018 actant la commune nouvelle, la gazette 2019 sera un travail commun entre les deux commissions existantes BEAUFORT et ORBAGNA. En conséquence, la gazette sera diffusée, sans doute, fin janvier 2019.

- Cérémonie du 11 novembre

Afin de commémorer le centième anniversaire de la fin de la première guerre mondiale la cérémonie organisée par la commune, le Président des Anciens Combattants et Victimes de Guerre ainsi que le Souvenir Français se déroulera ainsi

Rassemblement à 11 heures à l'école pour la plantation d'un « arbre des valeurs » symbolisant la victoire du Droit et la Libération.

A 11 heures 30 : cérémonie traditionnelle aux deux monuments aux morts.

La possibilité de célébrer le centenaire en faisant retentir les cloches de l'église le 11 novembre à 11 heures est offerte. Un arrêté municipal sera donc pris dans ce sens.

Dates des prochaines réunions :

- *Commission communication : mardi 6 novembre à 18h00* *Gazette 2019 : deuxième réunion*
- *Comité de pilotage - Votre Beaufort de Demain : lundi 19 novembre à 19 heures*
- *Conseil Municipal : mardi 11 décembre 2018 à 20h00*

Le Maire
Jean FRANCHI

